

L'APPRENTISSAGE, UNE VOIE D'EXCELLENCE POUR LES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE AUTOMOBILE

Le 12 octobre 2016, la PFA, Filière Automobile et Mobilités a initié une 1^{ère} étape d'une démarche de fond sur l'apprentissage. A cet effet, elle a réuni les premières entreprises signataires de son nouveau label apprentissage. En signant ce label, ces entreprises affirment leur volonté de développer l'apprentissage, voie d'excellence, que ce label concrétise autour de cinq engagements clés. La filière automobile confirme par cette démarche que le capital humain est la clé de sa performance durable et qu'elle s'engage à sécuriser les parcours professionnels et l'employabilité tout au long de la vie, dans les grandes entreprises comme dans les PME.

La Charte LAFAM (label de la filière automobile et mobilités) vise à faire de l'alternance une voie d'excellence en faveur de l'emploi, et à développer cette formule dans l'ensemble de la filière, dans les grands groupes comme dans les ETI/PME/TPE.

Onze entreprises ont signé la charte le 12 octobre 2016 à l'occasion du Mondial de l'Automobile, en présence de Clotilde VALTER, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, chargée de la formation professionnelle et de l'apprentissage, Carine CHEVRIER, Déléguée Générale de la DGEFP (Direction Générale à l'Emploi et la Formation Professionnelle, Isabelle MARTIN, Présidente Emploi et Compétences du CNI (Conseil National de l'Industrie), Eric VIDAL, co-président du groupe de travail Emploi et Compétences du CSFA (Comité Stratégique de la Filière Automobile), Bruno BERTIN, DRH France du Groupe PSA, Patrick BENAMMAR, Directeur de la formation de Valeo, Jérôme LE MOUEL, DRH France de Faurecia, Tristan LORMEAU, DRH France du Groupe Renault, Fabrice VARON, dirigeant de JBO Industries, Benoît COSTEROUSSÉ, DRH de Chassis Brakes International. Associés à cet évènement : Nexteer, AVL, Snop, Yasaki et Michelin.

Les signataires de la Charte LAFAM s'engagent à respecter les cinq critères suivants :

- Le respect du cadre légal : la mission confiée à l'alternant(e) par l'entreprise de la Filière répond aux besoins de son parcours pédagogique durant toute la durée du contrat de travail.
- La diversité, un principe fondamental, conforme aux pratiques des entreprises : la non-discrimination dans le recrutement d'alternant(e)s est un principe fondamental que les entreprises de la Filière s'engagent à respecter.
- L'alternance, une voie privilégiée dans le recrutement dans les entreprises : les jeunes diplômés en alternance représentent un vivier privilégié pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises.
- L'accompagnement des alternants dans leur insertion professionnelle par les entreprises de la filière : pour favoriser l'insertion professionnelle des alternants, les signataires s'engagent à valoriser les parcours des alternants dans leurs recherches d'emploi en mettant à leur

disposition différents outils numériques partagés par tous les acteurs signataires de la filière (plates-formes, forums, sites Internet...)

- Le rôle-clé du maître d'apprentissage/du tuteur : le maître d'apprentissage ou tuteur qui accompagne l'alternant(e) au cours de son parcours en entreprise, a les compétences et la disponibilité requises pour assurer sa responsabilité vis-à-vis de l'alternant(e). L'entreprise valorise la contribution majeure du maître d'apprentissage/tuteur dans la formation des alternants dans l'entreprise.

Avec l'appui de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) et de toutes les parties prenantes (CFA, régions, grandes entreprises, PME, OPCA, ARIA et Pôles de Compétitivité Automobiles), le lancement de ce label est également l'occasion d'engager un programme visant à amplifier la pratique de parcours partagé d'apprentissage inter-entreprises.

Eric Poyeton, Directeur Général de la PFA, Filière Automobile et Mobilités, s'est félicité de cet engagement des acteurs de la Filière en confirmant que « Ce label est la 1^{ère} brique de l'initiative d'une filière responsable et de ses acteurs majeurs : grands groupes et ETI. Cela confirme que, pour notre industrie, l'alternance est une excellente entrée dans le cycle de formation tout au long de la vie pour nos Hommes et nos Entreprises. C'est donc une voie privilégiée pour l'emploi dans notre secteur d'activité. Notre objectif : au moins 300 entreprises signataires en 30 mois. »

A propos de :

PFA, FILIÈRE AUTOMOBILE ET MOBILITÉS

Organisation d'intérêt collectif, la PFA a pour mission de consolider et développer les 4 000 entreprises, acteurs industriels de l'automobile et du transport routier en France, afin de les renforcer face à la concurrence internationale et aux exigences client et réglementaires toujours plus fortes.

La PFA construit une vision claire des grands enjeux de la filière en matière d'innovation, de réglementations, normes et standards, de compétitivité industrielle, de compétences et emplois. Elle en décline des actions, services et outils afin d'améliorer son efficacité globale ainsi que celle de chacun des maillons qui la compose.

La PFA s'attache en particulier à :

- *Animer la dynamique de l'innovation, moteur de croissance de la filière, en pilotant les programmes prioritaires et en facilitant la collaboration entre les différents acteurs*
- *Être proactive dans les domaines des réglementations, normes et standards, au niveau national et international, pour donner aux entreprises de la filière les meilleures conditions pour se développer*
- *Agir afin que l'industrie automobile, pourvoyeuse de solutions de mobilité, démontre son attractivité*
- *Soutenir le développement des PME et ETI (management, international, performance, mutualisations...) en les accompagnant sur le plan stratégique ainsi que dans leurs démarches opérationnelles*
- *Construire des relations de confiance durable et à améliorer la qualité des relations clients/fournisseurs afin de créer de la valeur pour chacun des acteurs*
- *Anticiper les compétences pour les emplois d'aujourd'hui et de demain, en améliorant l'adéquation entre les besoins et les formations, offrant ainsi de vraies opportunités de développement pour les hommes et femmes et futurs employés de notre industrie.*